

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Limousin, par la FREDON Limousin, les Mairies de Limoges, Boussac-Bourg, Ayen, Malemort-sur-Corrèze, Saint-Junien, La Souterraine, Saint-Priest-sous-Aixe, l'EPLFPA de Brive-Voutezac, l'IFCE et Haras National de Pompadour.

Bulletin disponible sur <http://www.limousin.synagri.com/>, sur <http://draaf.limousin.agriculture.gouv.fr/> et sur <http://www.fredon-limousin.fr/>

Abonnement gratuit sur simple demande à accueil@limousin.chambagri.fr



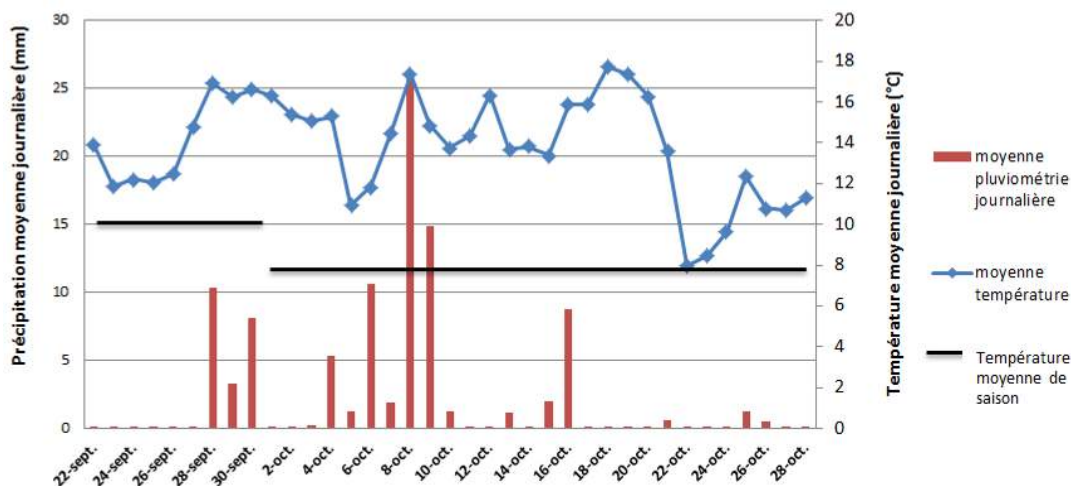
Sommaire

METEO	P.1
FEUILLUS-CONIFERES	P.2
TIGRE DU PLATANE	P.2
MINEUSE DU MARRONNIER	P.2
PROCESSIONNAIRE DU PIN	P.3
CHALAROSE DU FRENE	P.4
TACHES FOLIAIRES	P.4
ARBUSTES D'ORNEMENT, PLANTES A MASSIF, PLANTES SOUS SERRE.	P.5
TACHES NOIRES DU ROSIER	P.5
GAZON	P.6
FUSARIOSE ESTIVALE	P.6
DOLLAR SPOT	P.7
ROUILLE	P.8
FOCUS ORGANISME DE LUTTE OBLIGATOIRE : FEU BACTERIEN	P.9

Météo

Les données météo présentées correspondent à la période des observations incluses dans ce bulletin.

Température et pluviométrie moyenne en Limousin du 22/09/2014 au 28/10/2014
Stations du réseau d'épidémiosurveillance



Directeur de publication :

Monsieur Jean-Philippe VIOLLET
Président Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin
Boulevard des Arcades
87 060 LIMOGES CEDEX
05 55 10 37 90
accueil@limousin.chambagri.fr

Référent filière et rédacteur du bulletin :

Sophie ANRIGO
FREDON Limousin
13 rue Auguste Comte - CS 92092
87070 LIMOGES
05 55 04 64 54
sophie.anrigo@fredon-limousin.fr

La fin du mois de septembre et le mois d'octobre ont été particulièrement chauds (les moyennes saisonnières ont été dépassées durant toute la période d'observation) et marqués par un épisode pluvieux intense.

Ces conditions ont retardé la chute des feuilles et n'ont pas permis de faire régresser les pressions parasitaires. Les conditions ont également été favorables aux maladies fongiques (taches foliaires, fusariose, etc...).

Feuillus - Conifères

Ravageurs

Tigre du Platane (*Corythucha ciliata*)

Végétal touché : Platane

Nuisibilité : +

Éléments de biologie : Cf. le Bulletin de Santé du Végétal ZNA n°1 du 07/04/2014, disponible sous <http://www.limousin.synagri.com/synagri/zone-non-agricole>



Photos FREDON Limousin

Dépigmentation foliaire provoquée par la présence de tigre du platane

Observations du réseau

Des tigres du platane ont été dénombrés sur les platanes suivis par le réseau en Corrèze à Pompadour, Tulle et dans la commune de Corrèze.

Nous n'avons pas eu de retour sur les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne, cela ne signifie pas pour autant qu'il n'y a pas de tigre du platane sur ces départements.

Sur chacun des sites on observe les tigres à l'état adulte, mais aussi à l'état de larves, et de nombreuses déjections sous les feuilles. Il s'agit de la 2^{ème} et 3^{ème} génération de tigres. Ils sont présents sous les feuilles et sous les rhytidomes des platanes. Les feuilles sont fortement dépigmentées par les piqures de nutrition des tigres. Ceux-ci sont en phase de redescente pour passer l'hiver sous les rhytidomes des platanes. Cependant la chaleur de ce mois d'octobre retarde ce phénomène.

Seuil de nuisibilité : 40 % de la surface foliaire dépigmentée.

Evaluation du risque - tigre du platane

Le seuil de nuisibilité est atteint sur deux sites suivis par le réseau : Pompadour et Tulle (19). A ce stade, du cycle de végétation, **le risque de défoliation précoce est évité.**

Les platanes sont néanmoins affaiblis et donc à surveiller.

Mesures prophylactiques : Proscrire l'élagage annuel systématique ; les attaques sont les plus graves les années de taille car la poussée de sève est riche et attire les insectes piqueurs suceurs. Pratiquer une taille douce, éventuellement en végétation. L'idéal est de conduire le platane en forme libre.

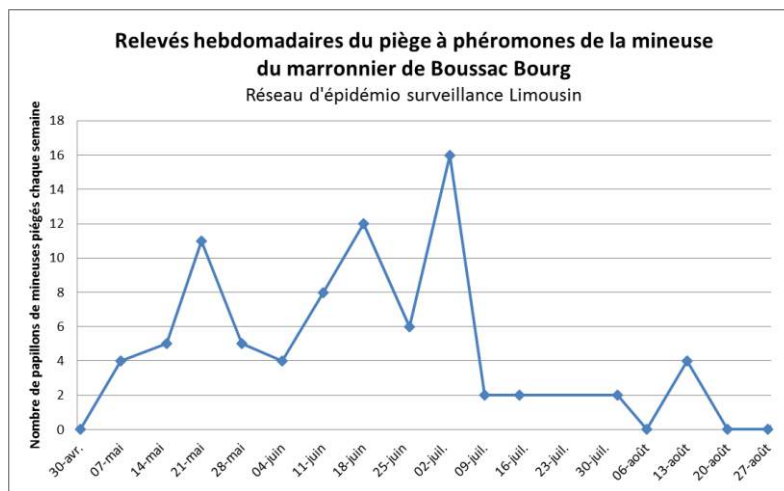
Mineuse du marronnier (*Cameraria ohridella*)

Végétal touché : Marronnier

Nuisibilité : ++

Éléments de biologie : Cf. le Bulletin de Santé du Végétal n°3 du 17/06/2014, disponible sous <http://www.limousin.synagri.com/synagri/zone-non-agricole>

Observations du réseau : Dans le cadre du réseau d'épidémiosurveillance, un piégeage par phéromone a été mis en place à partir du 30 avril sur 3 communes du Limousin. Nous n'exploiterons que les résultats de Boussac-Bourg (23) car les relevés y ont été effectués de manière hebdomadaire.



D'après les relevés de piégeage et en lissant la courbe, on remarque **2 pics de vols de mineuses du marronnier: le premier au 21 mai et le second au 02 juillet**. Le relevé du 25 juin a pu être perturbé par un événement extérieur.

Il est fort probable que nous ayons eu un pic de vol correspondant à la 3^{ème} et dernière génération de mineuse durant le mois de septembre.

Evaluation du risque - mineuse du marronnier

Malgré la présence systématique de mineuses du marronnier sur les sites suivis par le réseau, on n'observe pas de défoliation précoce. **A ce stade de l'année, tout risque est évité.**

Mesures prophylactiques : Ramasser les feuilles mortes tombées à terre et les éliminer (compostage, déchetterie) pour détruire les chrysalides. Les chrysalides sont les formes de conservation hivernales du ravageur dans la litière organique. Elles résistent au froid hivernal jusqu'à - 21°C.

Processionnaire du pin (*Thaumetopoea Pityocampa*)

Végétal touché : Pin

Nuisibilité : ++

Eléments de biologie : Cf. le Bulletin de Santé du Végétal ZNA n°1 du 07/04/2014, disponible sous <http://www.limousin.synagri.com/synagri/zone-non-agricole>.



Photo : FREDON Limousin

Les chenilles de processionnaires du pin s'apprêtent à passer l'hiver dans les nids qu'elles ont construit. Elles n'en sortiront que la nuit pour se nourrir des aiguilles de pin et consolider le nid.

Observations du réseau : Depuis quelques jours, les premiers nids d'hiver de processionnaires du pin ont été observés à Tulle (19) et Brive (19).

Seuil de nuisibilité : 3 nids par arbre.

Piège à phéromone pour processionnaire du pin

Evaluation du risque – processionnaire du pin

A ce jour, le seuil de nuisibilité n'est pas atteint sur les arbres contaminés. Cependant les chenilles vont passer l'hiver dans les cocons, se nourrir des aiguilles de pins, et peuvent être à l'origine de défoliations importantes des arbres. **Surveillez l'apparition de nouveaux nids d'hiver.**

Mesures prophylactiques : A cette période de l'année, il est possible de lutter mécaniquement, en prélevant les nids d'hiver de processionnaires dès leur apparition en automne. Ensuite, il est recommandé d'ébouillanter les nids, cela permettant d'éviter la dispersion des poils urticants. Pour cela, il est indispensable de porter les équipements de protections individuelles nécessaires pour se protéger des soies urticantes (même si le nid semble vide, il contient des soies urticantes).

Maladies

Chalarose du Frêne (*Chalara fraxinea*)

Végétal touché : Frêne

Nuisibilité : ++



Photo Fredon Lorraine



Photo Fredon Auvergne

Éléments de biologie : Cf. FOCUS Parasite émergent du Bulletin de Santé du Végétal n°4 du 22/07/2014, disponible sous :

<http://www.limousin.synagri.com/synagri/zone-non-agricole>

La Chalarose du frêne est une maladie due au champignon *Chalara fraxinea*. Elle a été détectée pour la première fois en France en 2008 en Haute-Saône. Le quart Nord-Est de la France est désormais fortement touché par la maladie.

Le front de progression de la maladie se situe sur une diagonale traversant la Normandie, l'île de France, la

Champagne-Ardenne, la Bourgogne et la région Rhône-Alpes.

Quelques cas ont été notés en Auvergne et le premier en Limousin ce mois d'octobre 2014.

Cette maladie provoque des symptômes variés à différents niveaux de l'arbre. Sur le houppier, on peut voir des flétrissements des pousses, des nécroses des rameaux, des chancres, des descentes de cime.

Sur les jeunes sujets, les premiers symptômes s'observent facilement. Au niveau du collet, la maladie peut initier des nécroses, qui peuvent être envahies par l'armillaire, ce champignon ayant un caractère opportuniste. **L'attaque est le plus souvent mortelle.**

Chez les sujets adultes, la dégradation semble lente et le taux de mortalité reste, pour l'instant, faible. Cependant leur aspect est nettement dégradé. Leur fonction d'ombrage ou d'ornement s'en trouve donc compromise.

Observations du réseau : Le premier cas de Chalarose du frêne a été détecté en ce mois d'octobre en Limousin à la Chapelle-Taillefer (23) après analyse et détection par le DSF (Département de la Santé des Forêts).

A ce jour, aucune autre contamination n'a été détectée en Limousin.

Evaluation du risque – chalarose du frêne

La contamination peut se faire par le vent. La densité des spores est encore importante à 500 m de la source, d'où des contaminations possibles des frênes de proche en proche à l'échelle d'une collectivité. Il est fort probable qu'au printemps prochain de nouveaux arbres soient contaminés.

La vigilance est donc de mise. Surveiller l'état phytosanitaire des frênes en vérifiant prioritairement qu'il n'y a pas de flétrissement de rameaux terminaux, de feuilles desséchées et de nécrose au collet.

Taches foliaires (*Phyllosticta*)

Végétal touché : Tilleul, Erable

Nuisibilité : +

Éléments de biologie : Cette maladie est due à la présence du champignon *Phyllosticta*. Des taches noires apparaissent le long des nervures. Quand de nombreuses taches sont présentes, elles peuvent s'agrandir et fusionner, réduisant considérablement la surface photosynthétique de la feuille. Une dessiccation et une défeuillaison prématurée peuvent alors être observées. Le développement de ce champignon est accéléré en conditions de températures et humidités élevées.

Observations du réseau : Un cas de taches brunes foliaires sur tilleul a été observé à Tulle (19) avec une fréquence et une intensité élevée. Un second cas a été observé à Corrèze (19) avec une intensité et une fréquence élevée.

Evaluation du risque – taches foliaires

A ce stade de l'année, nous n'avons pas observé de défoliation précoce des tilleuls et des érables, **tout risque est évité**. Les arbres ont seulement subi une dépréciation esthétique. Au printemps prochain, surveiller la réapparition ou non de la maladie.

Mesures prophylactiques : L'hiver, ramasser les feuilles et les brindilles mortes tombées au sol, et portez-les en déchetterie.

Autres ravageurs et maladies observés sur feuillus et conifères :

- ✚ **Mineuses** sur platane à Corrèze (19) avec une fréquence et une intensité faible ;
- ✚ **Mineuses** sur tilleul à Tulle (19) avec une fréquence élevée et une intensité faible ;
- ✚ **Phytopte** du tilleul à Tulle (19) avec une fréquence et une intensité faible.

Arbustes d'ornement, plantes à massif, plantes sous serre

Maladies

Taches noires du rosier (*Marssonina rosae*)

Végétal touché : Rosier

Nuisibilité : ++



Éléments de biologie : Cette maladie est due à un champignon microscopique : *Marssonina rosae*. Celui-ci provoque des taches très caractéristiques de forme arrondie et de couleur brun-noirâtre.

Le champignon hiverne sous forme d'amas mycéliens sur des feuilles mortes ou des rameaux. Au printemps, par temps pluvieux, se produit une émission de spores qui attaquent les jeunes feuilles et perforent leur épiderme, c'est l'infestation primaire.

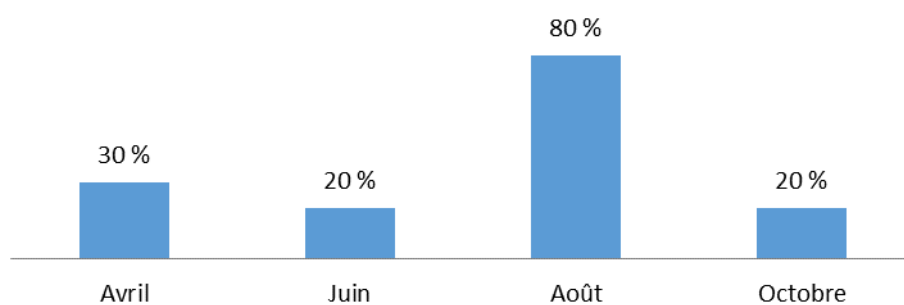
À chaque période pluvieuse ou lors d'arrosages sur le feuillage, les champignons vont à nouveau fructifier en libérant une énorme quantité de spores. Transportées par les gouttes d'eau, ces spores provoquent des contaminations secondaires qui disséminent la maladie sur d'autres feuilles. La présence d'eau est indispensable pour leur germination, ainsi qu'une température assez élevée, de 13 à 30 °C. En deçà et au-delà, le développement de la maladie est inhibé.

La présence de taches noires sur rosiers provoque un dessèchement des feuilles puis une défeuillaison prématurée des plants.

Observation du réseau : La maladie des taches noires du rosier est observée à La Souterraine depuis le mois d'avril. Malgré les conditions météorologiques automnales très douces, on constate une baisse de l'intensité de taches noires.

Fréquence de plants atteints par la maladie des taches noires du rosier à La Souterraine (%)

Réseau d'épidémiologie surveillance



Evaluation du risque – taches noires du rosier

A cette période de l'année, le développement de la maladie est stoppé. Tout risque est donc évité pour les rosiers.

Mesures prophylactiques : Supprimer les feuilles atteintes.

Autres ravageurs et maladies observés sur arbustes d'ornements, plantes à massifs et plantes sous serres :

- ✚ **Cochenilles** sur acalypha à La Souterraine (23) avec une fréquence élevée et une intensité moyenne
- ✚ **Thrips** sur cordyline à La Souterraine (23) avec une fréquence et une intensité élevée ; et cochenilles sur acalypha avec une intensité et une fréquence moyenne.
- ✚ **Pucerons** sur sauge à La Souterraine (23) avec une fréquence et une intensité moyenne
- ✚ **Pucerons** sur hibiscus à La Souterraine (23) avec une fréquence et une intensité faible

Gazon

Maladies

Fusariose estivale (*Fusarium culmorum*)

Végétal touché : Gazon

Nuisibilité : ++

Eléments de biologie : Maladie cryptogamique à l'origine de taches irrégulières vert clair, plus tard jaune paille, parfois avec un centre vert (ocelles). On peut parfois apercevoir un mycélium rougeâtre. Les racines sont aussi attaquées et deviennent alors brunes. La fusariose estivale se rencontre souvent en infection mixte avec d'autres champignons.

Observations du réseau : Un cas de fusariose estivale est présent à Limoges, avec moins de 10 % de la parcelle touchée.



Symptômes de fusariose estivale

Evaluation du risque - fusariose estivale du gazon

Cette maladie est favorisée par des températures comprises entre 26 et 35°C, un fort ensoleillement et une humidité élevée.

Le mois d'octobre a été marqué par des températures élevées, cependant il est étonnant de retrouver encore de la fusariose estivale en octobre. L'arrosage a du contribuer à favoriser son installation.

Dès l'arrivée de conditions climatiques hivernales, la fusariose estivale va disparaître. Il n'y a donc peu de risques pour les gazons.

Mesures prophylactiques : Tondre le gazon plus haut, aérer et scarifier le sol pour le fortifier.

Dollar Spot (*Sclerotinia homoeocarpa*)

Végétal touché : Gazon

Nuisibilité : ++

Éléments de biologie : Cf. le Bulletin de Santé du Végétal n°4 du 22/07/2014, disponible sous <http://www.limousin.synagri.com/synagri/zone-non-agricole>

Observations du réseau : Un cas de Dollar Spot a été remarqué à Limoges, entre 10 et 30 % de la parcelle est touchée.



Dollar Spot

Evaluation du risque - Dollar spot

Le développement du champignon a été favorisé par la douceur automnale et par l'arrosage fréquent des pelouses sur le site suivi à Limoges. Ces conditions ne vont pas durer, la propagation du champignon va être stoppée.

Mesures prophylactiques : Favoriser l'aération du sol ; effectuer des apports de potassium en début d'été et augmenter si possible la hauteur de tonte.

Rouille (*Puccinia* spp. ; *Uromyces* spp)

Végétal touché : Gazon

Nuisibilité : ++



Photo : herba.com



Photo : montvert.com

Rouille sur gazon

Éléments de biologie : Les rouilles (*Puccinia* spp. et *Uromyces* spp.) sont des maladies cryptogamiques qui attaquent principalement les pelouses composées de variétés sensibles de pâturins des près et de ray-gras anglais. On compte plusieurs dizaines d'espèces de champignons responsables des rouilles sur gazon. La rouille des gazons est une maladie de faiblesse qui se développe sur des gazons à la suite d'un manque d'eau ou d'une fertilité du sol trop faible.

Elles se manifestent par un dessèchement du gazon qui jaunit puis roussit. Les feuilles sont recouvertes de pustules jaunes, orangées ou brunes qui sont remplies de spores. Les spores sont disséminées par le vent et nécessitent la présence d'eau liquide à la surface des feuilles pour germer et pénétrer dans les tissus végétaux.

L'expansion de la rouille a lieu de mai à octobre, avec des attaques plus fréquentes à l'automne sur des brins d'herbe vieillissants (gazon peu coupé) où les rosées matinales permettent au feuillage de rester humecté plusieurs heures et que les températures sont proches ou supérieures à 20 °C.

En hiver, les parasites se conservent sous la forme d'amas de mycélium dans le sol, qui sont à l'origine des contaminations primaires en début de saison.

Observation du réseau : De la rouille sur gazon a été observé à La Souterraine (23) ; 25 % du gazon est contaminé.

Evaluation du risque - Rouille

Actuellement, les conditions météorologiques sont favorables au développement de la rouille. Cependant, à ce jour, le risque est principalement esthétique. La chute des températures dans les semaines à venir, limitera la présence de rouille dans les gazons.

Mesures prophylactique : Cette maladie hiverne dans l'herbe tondue et dans le sol. Éliminez donc l'herbe tondue. Désinfectez aussi (la lame de) votre tondeuse à gazon après chaque tonte d'une pelouse infectée. Vous éviterez ainsi que la rouille se propage.

De plus, une tonte régulière du gazon suffit la plupart du temps à empêcher son apparition.

Feu bactérien



Symptômes de feu bactérien

L'agent pathogène responsable du feu bactérien est la bactérie *Erwinia amylovora* qui colonise les tissus sous-corticaux de nombreuses espèces de la famille des rosacées. Il s'agit d'un organisme nuisible pour lequel la lutte est obligatoire en tout temps et en tout lieu (arrêté du 31 juillet 2000). En cas de découverte, déclaration obligatoire auprès de la DRAAF ou de la FREDON de votre région.

Le feu bactérien a été observé pour la première fois en France en 1978 en Anjou après avoir été introduit accidentellement dans les Iles Britanniques en 1957. Avant cela, la maladie était présente aux Etats-Unis.

Actuellement, aucun foyer n'est recensé dans la région Limousin.

Symptômes et dégâts : L'activité d'*Erwinia amylovora* dans la plante provoque l'arrêt de la sève montante (la sève brute). La maladie se manifeste alors par le dessèchement de la zone infectée vers l'extrémité du rameau, en premier lieu, puis le dessèchement des parties aériennes en progressant de haut en bas :

Eléments de biologie : Résistante au froid, *Erwinia amylovora* hiverne dans les chancres de la plante hôte. Dès 10°C, elle entre en activité pour atteindre son rythme optimal de multiplication entre 24°C et 27°C, si l'humidité requise est suffisante. Au printemps, les chancres et les exsudats sucrés (épanchements de liquide riche en bactéries et polysaccharides), attractifs pour les insectes, sont à l'origine de nouvelles contaminations.

Elle peut également se disséminer sous forme de filaments fins facilement dispersés par le vent et la pluie.

La pénétration de la bactérie se fait par les ouvertures naturelles ou les blessures (fleurs, plaies de taille, dégât de gel,...). Elle est disséminée par la pluie, le vent, les insectes, les oiseaux, le transport d'organes atteints (greffons, déchets de taille, ...) et les outils de taille.

Méthodes de lutte : Il n'existe aucun traitement curatif efficace permettant d'éliminer la bactérie installée. Il est donc indispensable de prévenir les attaques, et de limiter la dissémination de la bactérie si elle est déjà présente. Pour cela, plusieurs mesures prophylactiques sont à mettre en œuvre : surveillez de près les rosacées sensibles, évitez de planter ces dernières sur des zones où la maladie était présente les années précédentes.

Dès confirmation de la contamination par *Erwinia amylovora*, entamer la lutte : travaillez par temps sec, désinfectez vos outils entre chaque opération, brûlez tout déchet, si possible le jour même et sur le site infecté.

L'arrêté du 12 août 1994, relatif à l'interdiction de plantation et de multiplication de certains végétaux sensibles au feu bactérien, liste notamment des variétés de cotonéaster, pyracantha, crataegus, pommier (à couteau, à cidre et d'ornement), nashi, poirier et pommier dont la plantation et la multiplication sont interdites.

Vous trouverez ce texte sur le site de legifrance.gouv.fr.

A RETENIR

<p>FEUILLUS - CONIFERES</p>	<p>RAVAGEURS</p> <p>Tigre du platane: Sur les platanes contaminés suivis, les risques de défoliations précoces ont été évités, cependant les arbres sont affaiblis, il faut les surveiller.</p> <p>Mineuse du marronnier : Le ravageur est présent sur les trois départements. On n'observe pas de défoliations précoces sur les sites contaminés. A ce stade de l'année tout risque est évité.</p> <p>Processionnaire du Pin: On observe déjà les premiers nids d'hiver dans le sud de la Corrèze. Surveillez le nombre de cocon présent par arbre afin de ne pas dépasser le seuil de nuisibilité (3 cocons par arbre)</p> <p>MALADIE</p> <p>Taches foliaires: Maladie présente sur tilleul et érable en Corrèze. Elle a seulement provoquée une dépréciation esthétique</p> <p>Chalarose du frêne : Le premier cas de Chalarose du Frêne est apparu en Creuse. Il est probable qu'au printemps prochain de nouveaux arbres soient contaminés. La vigilance est de mise.</p>
<p>ARBUSTES D'ORNEMENT, PLANTES A MASSIF, PLANTES SOUS SERRE</p>	<p>MALADIE</p> <p>Taches noires du rosier : Maladie présente depuis le mois d'avril en Creuse sur un site suivi régulièrement. A cette période de l'année, le développement de la maladie est stoppé, tout risque est évité pour les rosiers.</p>
<p>GAZON</p>	<p>MALADIES</p> <p>Fusariose estivale : Présente sur un site en Haute-Vienne, l'intensité de l'attaque est faible, la maladie va régresser progressivement.</p> <p>Dollar Spot : Un cas a été observé en Haute-Vienne. Les conditions météorologiques favorables au développement de la maladie ne vont pas durer, la propagation du champignon va être stoppée.</p> <p>Rouille : Maladie présente en Creuse, le risque pour les pelouses est principalement esthétique. La maladie va régresser avec l'arrivée de l'hiver.</p>

PROCHAIN BULLETIN : DEBUT DECEMBRE (BILAN 2014)

N.B. : Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin dégage toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le Ministère de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto

